

A microscopic image showing several red, spherical particles, likely virus particles, against a light background. The particles are clustered and have a textured surface.

2020

# Guide de recommandations

Gardiennage/accompagnement-Procédures  
COVID-19 à l'intention des gardiens/  
gardiennes, accompagnateurs(trices)

Corporation L'Espoir

## Préambule

### Qu'est-ce que la COVID-19?

La COVID-19 est une maladie respiratoire causée par le nouveau coronavirus, également appelé SARS-CoV-2.

### Quels sont les symptômes de la COVID-19?

Les principaux symptômes sont la fièvre, l'apparition ou l'aggravation d'une toux, ou une difficulté à respirer ou une perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale avec ou sans perte du goût. D'autres symptômes peuvent aussi apparaître : nausée, vomissement, mal de gorge, mal de tête, douleur musculaire, diarrhée. Dans les cas plus graves, on peut observer un essoufflement important et des douleurs à la poitrine. La maladie peut aussi entraîner le décès, particulièrement chez les personnes âgées ou souffrant de maladies chroniques.

### Comment se transmet l'infection respiratoire?

Elle se transmet principalement d'une personne à une autre par le contact avec les gouttelettes qui sont projetées dans l'air quand une personne infectée parle, tousse ou éternue. La transmission par contact indirect (ex. : objets contaminés) est possible, mais ne représente pas le mode de transmission principal. On ne peut exclure que le virus soit transmis par les selles.

Il est FORTEMENT recommandé que l'intervenant qui doit aider le participant dans ses activités quotidiennes est moins de 70 ans, être en bonne santé, elle ne doit pas avoir de maladie chronique et elle ne doit pas être en traitement pour un cancer.

Nous sommes conscients que toutes ces mesures vont vous limiter dans certaines activités et que cela nécessitera beaucoup d'adaptation. Il est primordial de respecter les procédures pour la santé de tous.

### Gardiennage-Accompagnement

Le service de gardiennage-accompagnement est mis en place afin de permettre aux familles vivant avec une personne présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme de souffler un peu et de se reposer. Le parent ou la personne responsable peut être sur place ou absente lors des moments de répit.

**\*IMPORTANT\*** Les gardiens et gardiennes de la Corporation L'Espoir sont des travailleurs autonomes. La Corporation L'Espoir se dégage de toutes responsabilités mais encourage fortement les gardiens(nes) et utilisateurs du services de gardiennage-accompagnement à suivre les recommandations du présent document afin de limiter les risques de propagations de la COVID-19.

La situation est évolutive et il est possible que la procédure soit revue pour être à jour avec les consignes de la santé publique.

À ce titre, l'obligation du port du masque est recommandé pour tous, autant intervenants, participants et parents sous réserve des exceptions mentionnées dans ce décret et dans un avis du Directeur national de la santé publique, notamment :

avoir moins de 12 ans;

avoir une condition médicale qui l'empêche;

être atteint d'un trouble cognitif, d'une déficience intellectuelle ou d'un trouble du spectre de l'autisme;

avoir un problème de toxicomanie ou un problème de santé mentale sévère

être assis à une distance de deux mètres d'une personne qui ne partage pas une même résidence ou qui offre un service ou un soutien

### **\*\*\*IMPORTANT\*\*\***

#### **Port du masque et matériel de protection recommandé**

Pour la durée du gardiennage, nous recommandons FORTEMENT l'utilisation du masque lorsque la distanciation de 2 mètres est impossible.

**La famille a la responsabilité de fournir au gardien(ne) le matériel de protection individuelle nécessaire.** Du matériel est disponible gratuitement, sur rendez-vous, à la maison de répit de la Corporation L'Espoir.

#### **Liste du matériels de protection individuelle recommandés :**

Masques jetables

Visière réutilisable

Gants

Sac refermable jetable pour masques souillés et gants

Solution Hydroalcoolique de type Purell

**\*\*\*IMPORTANT\*\*\***

Nous recommandons **FORTEMENT** de pas travailler au service de gardiennage-accompagnement si vous ou un proche présentez de la fièvre, un mal de gorge, vomissement ou diarrhée ou tout autre symptôme pouvant être lié à la COVID-19

**Consignes recommandées pour les situations qui nécessitent de suspendre temporairement le service**

**La personne gardée devient symptomatique :**

Faire porter un masque à l'usager si possible;

Le/la gardien(ne) revêt l'équipement de protection requis (masque + protection oculaire + vêtements longs + gants) s'il doit intervenir à moins de 2 mètres;

Idéalement, isoler la personne présentant des symptômes dans un endroit sécuritaire;

Communiquer directement avec la famille ou la personne responsable;

La personne responsable devrait aviser le CISSS ou le CIUSSS de la situation.

**Appeler au 1 877 644-4545 et suivre les consignes reçues**

Dans ces situations, il est important que le/la gardien(ne), le participant et les personnes vivant sous son toit satisfassent les critères pour la levée des mesures d'isolement dans la population générale. Les intervenants de la ligne 1 877 644-4545 vous indiquerons les consignes les plus récentes.

**HYGIÈNE PENDANT LE GARDIENNAGE: FONCTIONNEMENT RECOMMANDÉ**

**Quelques jours ou le jour précédant votre répit :**

Prendre un premier contact par téléphone ou via une plateforme de télé-conférence tel zoom avec la famille, poser les questions d'usage, à savoir les intérêts et besoins de la personne présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme

**Le matin, avant votre déplacement, contacter la famille et poser les questions suivantes :**

Est-ce que vous ou votre enfant avez une toux, de la fièvre ?

Est-ce que vous avez été en contact avec une personne qui a le Covid19 ?

Avez-vous voyagé dans les 14 derniers jours ?

Valider le numéro de téléphone pour joindre le parent en cas d'urgence.







**\*\*Important\*\***

Vous pouvez refuser un répit si l'enfant ou un parent un des symptômes associés à la maladie

Lors de votre présence au répit à domicile, si vous constatez qu'une personne du domicile présente des symptômes compatibles avec la maladie, considérer la personne comme étant atteinte de la COVID-19

Si vous développez des symptômes compatibles avec la COVID-19 durant votre répit, contactez la famille et, à leur retour, retournez à la maison pour éviter de transmettre l'infection à d'autres.